



TC/49/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 février 2013

# UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

## COMITÉ TECHNIQUE

### Quarante-neuvième session Genève, 18 - 20 mars 2013

#### LOGICIELS ÉCHANGEABLES

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. L'objet du présent document et de son additif (document TC/49/12 Add.) est d'examiner des questions pertinentes concernant les logiciels échangeables.

2. La structure du présent document est la suivante :

I.	EXAMEN DES EXIGENCES EN CE QUI CONCERNE LES LOGICIELS ÉCHANGEABLES .....	2
II.	LOGICIELS PROPOSÉS POUR INCLUSION DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16.....	3
III.	INFORMATIONS SUR L'UTILISATION PAR LES MEMBRES.....	4

ANNEXE : LOGICIELS PROPOSÉS POUR INCLUSION DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16 "LOGICIELS ÉCHANGEABLES"

3. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP :	Groupes de travail techniques

## I. EXAMEN DES EXIGENCES EN CE QUI CONCERNE LES LOGICIELS ÉCHANGEABLES

4. À sa vingt-neuvième session tenue à Genève du 7 au 10 juin 2011, le TWC a examiné le document TWC/29/7 "*Exchangeable Software*" et pris connaissance d'un exposé présenté par Mme Hedwich Teunissen (Pays-Bas) intitulé "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*" (document TWC/29/30). Des exemplaires de ces documents sont disponibles sur le site Web consacré à la quarante-huitième session du TC ([http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=25503](http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=25503)). Le TWC est convenu que le logiciel bionumérique pour la création de bases de données et l'analyse de données pouvait être incorporé aux logiciels échangeables sous réserve de l'approbation du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) à sa treizième session prévue à Brasilia du 22 au 24 novembre 2011 (voir les paragraphes 39 et 40 du document TWC/29/31 "Report"). Il n'y a pas eu d'exposé présenté par la Fédération de Russie à la vingt-neuvième session du TWC. La prochaine occasion de passer en revue les logiciels supplémentaires fournis par la Fédération de Russie aura lieu à la trentième session du TWC en 2012.

5. À sa quarante-cinquième session tenue à Monterey (États-Unis d'Amérique) du 25 au 29 juillet 2011, le TWV a pris note des informations contenues dans le document TWV/45/7. Il est convenu que des informations sur les coûts et les droits de propriété intellectuelle relatifs au logiciel bionumérique pour la création de bases de données et l'analyse de données devaient être fournies. Le TWV a suggéré que le TC examine le type d'information qui devrait figurer dans le document "Logiciels échangeables" (voir le paragraphe 68 du document TWV/45/26 "Report").

6. À sa quarante-deuxième session tenue à Hiroshima (Japon) du 14 au 18 novembre 2011, le TWF a pris note des informations contenues dans le document TWF/42/7. Il est convenu que des informations sur les coûts et les droits de propriété intellectuelle devaient être fournies concernant le logiciel qu'il était proposé d'inclure dans le document intitulé "Logiciels échangeables" (voir le paragraphe 56 du document TWF/42/26 Rev. "Revised Report").

7. À sa quarante-quatrième session tenue à Fukuyama (Japon) du 7 au 11 novembre 2011, le TWO a pris note des informations contenues dans le document TWO/44/7. Il est convenu que des informations sur les coûts et les droits de propriété intellectuelle devaient être fournies concernant le logiciel qu'il était proposé d'inclure dans le document UPOV/INF/16 intitulé "Logiciels échangeables" (voir le paragraphe 49 du document TWO/44/25 "Report").

8. À sa treizième session tenue à Brasilia (Brésil) du 22 au 24 novembre 2011, le BMT a assisté à un exposé sur le logiciel bionumérique pour la création de bases de données et l'analyse de données présenté par Mme Hedwich Teunissen (Pays-Bas), sur la base du document BMT/13/31; cet exposé fait l'objet du document BMT/13/31 Add. Des exemplaires de ces documents sont disponibles sur le site Web consacré à la quarante-huitième session du TC. En réponse à une question posée par M. Tetsuya Kimura (Japon), Mme Teunissen a expliqué que le coût d'achat du logiciel variait en fonction du nombre de fonctions (modules) nécessaires. Le BMT a noté que le TWC avait proposé d'inclure le logiciel bionumérique dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" (voir les paragraphes 64 à 66 du document BMT/13/36 "Report").

9. À sa quarante-huitième session tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012, le TC a examiné la recommandation formulée par le TWC à sa vingt-neuvième session concernant l'inclusion du logiciel "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*" dans le document UPOV/INF/16, compte tenu des observations formulées par le TWV, le TWF, le TWO et le BMT. Le TC a pris note des divergences d'opinion quant à la question de savoir si les logiciels commerciaux doivent être pris en compte dans le document UPOV/INF/16 et suggéré qu'il serait approprié de réviser le titre du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et de la section "1. Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables", avant de se prononcer sur l'inclusion du logiciel "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*". Il est convenu que la révision devrait figurer à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session (voir le paragraphe 120 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

10. À sa soixante-cinquième session tenue à Genève le 29 mars 2012, le CAJ a examiné la recommandation formulée par le TWC à sa vingt-neuvième session, concernant l'inclusion du logiciel "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*" dans le document UPOV/INF/16, compte tenu des observations formulées par le TC. Le CAJ a noté que différents avis sur la question de savoir si un logiciel commercial devait être examiné dans le document UPOV/INF/16 avaient été exprimés à la session du TC et que le TC avait laissé entendre qu'il serait approprié d'examiner le titre du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et de la section 1 intitulée "Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables" avant de se prononcer sur l'inclusion du logiciel "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*" (voir le paragraphe 61 de l'annexe du document CAJ/65/11). Le CAJ est convenu qu'un examen du document

UPOV/INF/16 devrait être inscrit à l'ordre du jour de sa session d'octobre en 2013 (voir le paragraphe 59 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

11. Pour aider le TC dans sa révision du titre du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et de la section 1 "Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables", ladite section est reproduite ci-dessous :

"1. Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables

"1.1 Les membres de l'Union sont invités à proposer des logiciels à inclure dans le présent document en vue de la mise à disposition de ces logiciels à d'autres membres de l'Union, sous réserve des conditions éventuellement indiquées (par exemple fourniture du logiciel sans service d'installation ni maintenance, etc.).

"1.2 Les membres de l'Union peuvent proposer des logiciels qu'ils n'ont pas eux-mêmes développés, à condition qu'ils les aient utilisés pour la fonction indiquée. Plus précisément, les logiciels développés conjointement, les logiciels disponibles gratuitement et les logiciels développés à partir de produits informatiques à caractère commercial peuvent être inclus, à condition que les droits de propriété intellectuelle soient respectés et que les renseignements appropriés concernant ces aspects soient donnés dans la colonne 'Condition de la fourniture'.

"1.3 Des renseignements sur les éléments ci-après devraient être communiqués par tout membre de l'Union proposant d'inclure des logiciels dans le document UPOV/INF/16 :

Nom du programme  
Langage de programmation  
Fonction (bref résumé)  
Source et personnes à contacter  
Catégorie(s) d'utilisation (voir la section 3 'Catégories de logiciels')."

*12. Le TC est invité à réviser le titre du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et de la section 1 "Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables".*

## II. LOGICIELS PROPOSÉS POUR INCLUSION DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16

13. La procédure d'examen des propositions d'incorporation est décrite dans le document UPOV/INF/16/1 "Logiciels échangeables", comme suit :

"2. Procédure à suivre pour inclure des logiciels

"Les logiciels qu'il est proposé d'inclure dans le document UPOV/INF/16 par les membres de l'Union sont tout d'abord soumis pour examen au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC). En fonction des logiciels présentés et de l'expérience des membres de l'Union, le TWC formule une recommandation au Comité technique (TC) en ce qui concerne la mention éventuelle de ces logiciels dans le document UPOV/INF/16. Si le TC et le Comité administratif et juridique (CAJ) formulent une recommandation positive, les logiciels seront mentionnés dans un projet de document UPOV/INF/16, qui sera examiné par le Conseil en vue de son adoption. Le document UPOV/INF/16 est adopté par le Conseil."

14. À sa trentième session tenue à Chisinau (République de Moldova) du 26 au 29 juin 2012, le TWC a examiné les documents TWC/30/7 "Exchangeable software" et TWC/30/35 "Information System (IS) Used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation" (voir le paragraphe 68 du document TWC/30/41 "Report").

15. À sa trentième session, le TWC a pris note des informations figurant dans le document TWC/30/7 et fait remarquer que les modalités de disponibilité des logiciels échangeables devraient être précisées comme les besoins de traduction, la formation, la maintenance et les coûts pour les utilisateurs potentiels avant qu'il puisse se prononcer sur leur inclusion dans la liste (voir le paragraphe 69 du document TWC/30/41 "Report").

16. À sa trentième session, le TWC est convenu que le titre du document "Exchangeable Software" devrait rester inchangé (voir le paragraphe 70 du document TWC/30/41 "Report").

17. À sa trentième session, le TWC a pris note du document TWC/30/35 *“Information System (IS) used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation”*. En l’absence d’experts de la Fédération de Russie, un expert du Bélarus a fait rapport sur l’expérience de l’utilisation de ce logiciel au Bélarus (voir le paragraphe 71 du document TWC/30/41 *“Report”*).

18. À sa trentième session, le TWC est convenu que le logiciel présenté par la Fédération de Russie dans le document TWC/30/35 était approprié pour inclusion dans la liste du document UPOV/INF/16/2 *“Exchangeable Software”*, avec une note indiquant qu’il serait disponible en russe (voir le paragraphe 72 du document TWC/30/41 *“Report”*), dont la proposition est présentée dans l’annexe du présent document.

19. À sa trentième session, le TWC a suivi l’exposé d’un expert de la France sur le logiciel AIM de gestion de l’analyse d’images tel qu’il est reproduit dans le document TWC/30/31 et dans l’annexe II du document TC/49/33. Il a noté que les éléments de ce logiciel étaient disponibles en français et qu’il pourrait être mis gratuitement à disposition par son développeur (Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES)). Le TWC a indiqué que la formation à l’utilisation de ce logiciel et sa traduction en anglais seraient essentielles pour en assurer une utilisation à grande échelle. Il est par ailleurs convenu que ledit logiciel pourrait figurer sur la liste des logiciels échangeables, dont la proposition est présentée dans l’annexe du présent document. Le TWC a demandé au Bureau de l’Union de l’aider à traduire le logiciel en anglais (voir les paragraphes 77 et 78 du document TWC/30/41 *“Report”*

20. Le TC est invité à :

a) examiner la recommandation du TWC concernant l’inclusion du document *“Information System (IS) used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation”* dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué dans le paragraphe 18 du présent document; et

b) examiner la recommandation du TWC concernant l’inclusion du logiciel AIM de la France dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué dans le paragraphe 19 du présent document.

### III. INFORMATIONS SUR L’UTILISATION PAR LES MEMBRES

21. La Section 4 du document UPOV/INF/16 *“Logiciels échangeables”* est ainsi libellée :

“4. Renseignements sur l’utilisation des logiciels par les membres de l’Union

“4.1 Une circulaire est diffusée aux membres de l’Union chaque année, en vue de les inviter à donner des renseignements sur leur utilisation des logiciels figurant dans le document UPOV/INF/16.

“4.2 Les renseignements sur l’utilisation des logiciels par les membres de l’Union sont indiqués dans les colonnes ‘Membre(s) de l’UPOV utilisant le logiciel’ et ‘Application par l’(les) utilisateur(s)’. En ce qui concerne la colonne ‘Application par l’(les) utilisateur(s)’, les membres de l’Union peuvent indiquer, par exemple, les plantes ou les types de plantes pour lesquels les logiciels sont utilisés.”

22. Le 5 février 2013, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E-13/023 auprès des personnes désignées par les membres de l’Union faisant partie du TC, les invitant à donner ou actualiser pour le 4 mars 2013 au plus tard des informations sur l’utilisation des logiciels mentionnés dans le document UPOV/INF/16. Les informations reçues en réponse à cette circulaire seront présentées dans un additif au présent document.

23. Le TC sera invité à examiner les informations qui figureront dans l’additif au présent document comme base pour l’adoption d’une révision du document UPOV/INF/16 par le Conseil à sa quarante-septième session qui se tiendra à Genève le 24 octobre 2013. Les observations du TC à sa quarante-neuvième session sur le document UPOV/INF/16 seront communiquées au CAJ à sa soixante-septième session qui se tiendra à Genève le 21 mars 2013.

LOGICIELS PROPOSÉS POUR INCLUSION DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16 "LOGICIELS ÉCHANGEABLES"

INFORMATIONS SOUMISES PAR LA	Fédération de Russie
------------------------------	----------------------

d) Conception des essais DHS et analyse des données

Date de l'inclusion	Nom du programme	Langage de programmation	Fonction (bref résumé)	Source et personne à contacter	Condition de la fourniture	Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel	Application par l'(les) utilisateur(s)
	ZAJVKA	SQL Windows	Informations sur les demandes (nom et adresse des déposants, dénomination proposée, date de la demande, etc.) et enregistrement (dénomination, date de l'enregistrement)	Fédération de Russie, Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales,  Valentin Sherbina, chef du Département informatique  Messagerie électronique : <a href="mailto:gossort@gossort.com">gossort@gossort.com</a>	Disponible en russe seulement	RU	toutes les plantes cultivées

INFORMATIONS SOUMISES PAR LA	France
------------------------------	--------

f) Analyse d'images

Date de l'inclusion	Nom du programme	Langage de programmation	Fonction (bref résumé)	Source et personne à contacter	Condition de la fourniture	Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel	Application par l'(les) utilisateur(s)
	AIM	Windows	Logiciel de traitement d'images	France : Messagerie électronique : <a href="mailto:christophe.chevalier@geves.fr">christophe.chevalier@geves.fr</a>		FR	colza, tournesol, hortensia, lin textile, pois, carotte, maïs, blé d'hiver, orchidées